



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/695
S/1998/1109
23 novembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Point 45 de l'ordre du jour

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSÉQUENCES
POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 52/211 B de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1997, par laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-troisième session de la suite donnée à ladite résolution. Par la même résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui présenter tous les trois mois durant sa cinquante-deuxième session un rapport sur les progrès de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Trois rapports ont été présentés : le 17 mars 1998 (A/52/826-S/1998/222), le 19 juin 1998 (A/52/957-S/1998/532) et le 2 octobre 1998 (A/53/455-S/1998/913).

2. Le présent rapport, qui rend compte de l'évolution de la situation depuis la publication du rapport du Secrétaire général en date du 14 novembre 1997 (A/52/682-S/1997/894), est également destiné au Conseil de sécurité qui a demandé à être tenu régulièrement informé des principaux événements en Afghanistan. On y trouvera une description des principaux faits survenus en Afghanistan, notamment dans les domaines militaire et politique, ainsi que des activités de la Mission spéciale. On y trouvera également une description des activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, à New York, en Afghanistan et dans les pays voisins.

3. Depuis le 29 décembre 1997, M. Norbert Holl n'est plus chef de la Mission spéciale. M. Lakhdar Brahimi reste mon Envoyé spécial en Afghanistan. Il remplit aussi, de temps à autre, à ma demande, d'autres fonctions pour l'Organisation des Nations Unies. En collaboration avec le Département des affaires politiques, M. Brahimi supervise et oriente les activités de la Mission spéciale, y compris en ce qui concerne la coordination et la coopération avec des activités humanitaires et d'autres activités de l'ONU en Afghanistan. Au cours de deux visites qu'il a effectuées en Afghanistan et dans les pays voisins, en mars-avril et en septembre-octobre 1998, M. Brahimi a entrepris,

selon qu'il convenait, des actions politiques visant à ramener la paix en Afghanistan.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION EN AFGHANISTAN

A. Situation militaire

4. On a assisté au cours de la période considérée à des revirements importants dans la situation militaire sur le terrain. Les Taliban ont pris le contrôle de la plus grande partie du nord et du centre du pays, des régions qui étaient auparavant entre les mains du Front uni. Après la rupture des pourparlers intra-afghans au sein du Comité directeur mixte, convoqué pour préparer la commission des oulémas, et l'abandon ultérieur du processus par les Taliban, les deux parties sont revenues sur l'engagement qu'elles avaient pris au cours des pourparlers de ne pas lancer de grandes offensives militaires l'une contre l'autre. Malgré les appels répétés de la communauté internationale, y compris de l'Organisation des Nations Unies, les factions ont repris le combat, en particulier dans le nord du pays.

5. Les forces du commandant Ahmed Shah Massoud ont intensifié leurs attaques à la roquette contre l'aéroport international de Kaboul. D'après les décomptes effectués par la Mission spéciale, plus de 130 roquettes au total ont atteint la zone de l'aéroport de Kaboul entre le 1er juin et le 20 octobre 1998. Plusieurs roquettes ont manqué leur cible et touché des zones avoisinantes, frappant des populations civiles innocentes et causant d'importants dégâts matériels. Les 20 et 21 septembre, neuf roquettes Luna ont touché une zone résidentielle de Kaboul, tuant, d'après les chiffres qui ont été rapportés, plus de 190 personnes. À la suite de ces attaques, l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont suspendu leurs vols à destination de Kaboul. Le CICR a repris ses vols le 27 octobre.

6. Au début du mois de juin, les forces du Front uni, sous la direction du général Abdul Rashid Dostum, chef du parti Jumbesh, ont lancé une attaque contre les Taliban dans la région de Gormach-Bala Murgab dans la province nord-ouest de Badghis, près de la frontière turkmène. Aidées par des déserteurs du mouvement dans la région, les forces du général Dostum ont fait reculer les Taliban au-delà du Murghab, jusqu'à Qala-i-Naw, dans l'intention, peut-on supposer, de les refouler hors de la province de Badghis. Les Taliban ont repoussé l'attaque et sont finalement parvenus à maintenir les forces du Jumbesh sur leurs positions d'origine.

7. Le cours des combats a changé à la mi-juillet lorsque les Taliban ont lancé une offensive en bon ordre contre le Front uni. À l'issue d'une attaque rapide, les Taliban ont écrasé les forces du Jumbesh et pris Maimana, la capitale de la province de Faryab, le 12 juillet. Poursuivant leur offensive, ils se sont ensuite emparés de Shiberghan, la capitale de la province de Jozjan, bastion du général Dostum, le 2 août. Mazar-i-Sharif, la seule grande ville afghane qui leur échappait encore, est passée sous le contrôle de la milice le 8 août. Les Taliban ont poursuivi leur avancée et pris la ville de Bamyan dans le centre le 13 septembre, achevant ainsi leur conquête de toute la région nord de l'Afghanistan, à l'exception de quelques provinces du nord-est.

8. Comme les Taliban poursuivaient leur avancée militaire dans le nord du pays, des tensions ont commencé à se faire sentir sur la frontière avec la République islamique d'Iran. La situation s'est brutalement détériorée lorsque les Taliban ont reconnu, le 10 septembre, que leurs hommes, agissant de leur propre initiative, avaient tué huit diplomates et un journaliste iraniens qui se trouvaient au consulat général de l'Iran à Mazar-i-Sharif lorsque la ville a été prise. Après avoir initialement organisé sur la frontière, début septembre, des exercices militaires ayant regroupé 70 000 soldats, la République islamique d'Iran a annoncé, le 12 septembre, qu'elle ferait de nouvelles manoeuvres auxquelles viendraient s'ajouter 200 000 soldats supplémentaires. Les Taliban ont répliqué en amenant sur la frontière une dizaine de milliers de combattants prélevés sur d'autres lignes de front. La tension persistait de part et d'autre au moment de la rédaction du présent rapport.

9. Malgré les inquiétudes suscitées par la situation le long de la frontière avec la République islamique d'Iran, les Taliban étaient toujours déterminés à évincer le Front uni des zones qu'il contrôlait encore, et notamment à expulser les forces du commandant Massoud de leur dernier retranchement au nord de Kaboul, avant le début de l'hiver. Les offensives lancées sur plusieurs fronts le 10 octobre contre le commandant Massoud sont cependant restées sans effet face à la résistance forcenée et aux manoeuvres tactiques des forces du Jamiat. En fait, le 17 octobre, les forces du Jamiat ont repris Taloqan, la capitale de la province de Takhar, qui était tombée aux mains des Taliban le 11 août.

10. Pendant toute la période, il a été fait état, y compris dans des rapports crédibles d'interventions extérieures, généralement clandestines, en faveur de l'une et l'autre partie. L'un des exemples les plus flagrants d'intervention extérieure a été fourni par l'interception récente par les autorités kirghizes d'un train entier chargé d'armes et de munitions qui aurait été destiné à des factions du Front uni. On a également signalé à la Mission spéciale des sorties d'appareils banalisés à destination de bases aériennes du Front uni et le transport, d'une rive à l'autre de l'Oxus, de fournitures militaires lourdes destinées aux forces de Massoud. Des soupçons du même ordre pèsent sur les Taliban. Selon des rumeurs persistantes, la milice aurait reçu une aide massive de l'extérieur sous forme de matériel militaire, de savoir-faire et de fonds. On a également signalé à la Mission spéciale un grand nombre de non-Afghans, pour la plupart des hommes d'origine pakistanaise, qui se seraient engagés aux côtés des Taliban et prendraient part à tous les aspects du combat. La Mission spéciale a interrogé plusieurs combattants faits prisonniers à Bamyan. Tous ont reconnu être de nationalité pakistanaise mais n'avoir de liens avec aucune institution officielle de l'État pakistanais.

B. Situation politique

11. Durant la plus grande partie de l'année, la situation politique intérieure s'est caractérisée par deux facteurs : les divisions au sein des forces du Front uni et la consolidation des Taliban. Les dissensions entre les factions du Front uni ont non seulement rendu l'alliance incapable de réaliser des objectifs politiques communs (ne serait-ce que préserver la sécurité à Mazar-i-Sharif afin de permettre à l'ONU et aux employés des organisations non gouvernementales d'apporter une aide à la population) mais ont aussi fini par le mettre dans l'incapacité de défendre son territoire contre une offensive bien préparée des

/...

Taliban. La conquête de Mazar-i-Sharif par les Taliban a forcé presque tous les dirigeants de l'alliance à fuir le pays. Seul Massoud contrôle encore un territoire homogène en Afghanistan et continue de résister aux Taliban. Les dissensions entre les dirigeants du Front uni sont apparues de façon évidente au cours des pourparlers au sein du Comité directeur concernant la convocation d'une commission des oulémas (26 avril-3 mai 1998), certains membres de la délégation du Front uni paraissant plus disposés que d'autres à faire des concessions. Ces dissensions internes ont été l'un des principaux obstacles à la conduite de pourparlers de paix efficaces avec les Taliban.

12. Les Taliban au contraire ont su maintenir leur unité et contrôlent aujourd'hui la plus grande partie du pays. Ils ont renforcé leurs compétences militaires, et la simplicité de leur chaîne de commandement, sous la direction du mollah Mohammad Omar, leur a conféré des avantages considérables, tant sur le plan militaire que sur le plan politique. Toutefois, la chute de Mazar-i-Sharif et de Bamyan entre leurs mains s'est traduite, d'après des sources bien placées par de graves violations des droits de l'homme, parmi lesquelles le meurtre de diplomates au consulat général de la République islamique d'Iran. Ces meurtres ont été condamnés avec vigueur par la communauté internationale. Le 11 septembre, le Secrétaire général a publié une déclaration pour les condamner et le 15 septembre, le Président du Conseil de sécurité a publié une déclaration au même effet (S/PRST/1998/27). Comme on l'a vu plus haut, le massacre au consulat général a fait très sérieusement monter la tension à la frontière irano-afghane. En outre, l'avancée des Taliban sur les frontières des républiques d'Asie centrale ont causé beaucoup d'inquiétude chez ces pays qui craignent une expansion du fondamentalisme sur leur territoire.

13. En raison de la présence en Afghanistan de M. Osama bin Laden, impliqué dans les attentats perpétrés contre les ambassades des États-Unis au Kenya et en Tanzanie, les États-Unis ont lancé, le 20 août 1998, à titre de représailles, une attaque aux missiles contre des cibles en Afghanistan soupçonnés d'être des centres de formation à des activités terroristes internationales. Le 21 août, à Kaboul, des coups de feu ont été délibérément tirés sur deux membres de la Mission spéciale, qui ont été gravement blessés. L'un d'eux, le lieutenant-colonel Carmine Calo, de nationalité italienne, a succombé à ses blessures. Il a alors été décidé d'évacuer tous les employés des organismes des Nations Unies et de ne les renvoyer en Afghanistan que lorsque la situation le permettrait. Tous ces événements ont contribué à créer une atmosphère très tendue, et ce dans la région tout entière. J'ai donc décidé, avec l'accord des membres du groupe "six plus deux", de dépêcher mon Envoyé spécial dans la région dans le but de faire avancer la réalisation des objectifs définis dans les "points d'accord" (A/53/455, annexe) convenus au cours d'une réunion du groupe au niveau des ministres des affaires étrangères, le 21 septembre. On trouvera ci-après un rapport sur les activités de mon Envoyé spécial au cours de sa mission.

14. Parmi les événements qui ont marqué l'année écoulée, il convient d'en relever plus particulièrement trois :

a) L'échec de la Commission des oulémas (avril-mai), qui ne s'est pas réunie, compromettant les pourparlers intra-afghans;

b) La forte tension sur la frontière entre la République islamique d'Iran et l'Afghanistan (août-octobre);

c) Les agressions contre le personnel de la Mission spéciale, avec pour résultat le retrait par l'ONU de tout son personnel international. Compte tenu de cette décision et des incidents qui se sont produits au cours de l'année entre les Taliban et l'ONU et les organisations non gouvernementales, l'ONU et les Taliban doivent revoir les dispositions pratiques de coopération sur le terrain.

C. La réunion de la Commission des oulémas à Islamabad

15. Il s'agissait à l'origine d'une idée des Taliban, approuvée par le Premier Ministre pakistanais, M. Nawaz Sharif, et acceptée par le Président afghan, M. Burhanuddin Rabbani, en janvier 1998. Il était proposé de mettre en place une commission d'oulémas afin de régler le conflit afghan sur la base du droit islamique (charia). Mon Envoyé spécial en Afghanistan, M. Lakhdar Brahimi, accompagné de M. Mokhtar Lamani, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) auprès de l'Organisation des Nations Unies, a négocié avec M. Burhanuddin Rabbani et d'autres dirigeants du Front uni, réunis à Ashkabad, fin mars, et avec le mollah Mohammed Rabbani, dirigeant du conseil des Taliban à Kaboul, des arrangements en vue de la convocation du Comité directeur, fin avril. M. Bill Richardson, alors Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, s'est rendu en Afghanistan le 17 avril 1998 et a reçu des Taliban et du Front uni un engagement sur un certain nombre de questions, notamment la promesse de ne lancer aucune offensive militaire au cours de la réunion d'Islamabad.

16. La réunion, qui a été ouverte le 26 avril 1998 sous les auspices de l'ONU et de l'OCI, laissait espérer un prochain accord de paix en Afghanistan. Malheureusement, après trois jours d'intense débat, les négociations ont échoué sur la définition du mot "ouléma" et la réunion a dû être ajournée sine die le 3 mai. Les membres du Comité n'ont pu se mettre d'accord sur aucun autre point de l'ordre du jour et les négociations ont pris fin lorsque les Taliban ont annoncé, le 17 mai, leur décision de se retirer des pourparlers et de renoncer à négocier.

17. L'échec de la réunion du Comité directeur a été sanctionné par la reprise des combats à Kunduz et au nord de Kaboul, les tirs de roquettes reprenant de plus belle contre la ville et dans la province de Badghis. Des civils, aussi bien des groupes que des particuliers afghans ont néanmoins poursuivi leurs efforts tout au long de l'année pour mettre en place, sous diverses formes, un processus susceptible d'aboutir au rétablissement de la paix en Afghanistan.

D. Tension à la frontière irano-afghane et violations présumées des droits de l'homme

18. Après que les Taliban eurent pris Mazar-i-Sharif, le 8 août 1998, la République islamique d'Iran a annoncé que 10 diplomates et un journaliste, tous en poste au consulat iranien de Mazar-i-Sharif, étaient portés disparus. Le 10 septembre, les Taliban ont annoncé que neuf corps avaient été trouvés : ceux de huit diplomates et d'un journaliste. Ils ont annoncé aussi que ces

ressortissants iraniens avaient été tués le premier jour de l'occupation de la ville par des soldats Taliban qui avaient agi de leur propre chef. Deux diplomates étaient parvenus à s'échapper et à regagner le territoire iranien. L'annonce de ces meurtres a entraîné une nouvelle escalade de la tension entre la République islamique d'Iran et l'Afghanistan. Citant les dirigeants iraniens, la presse a indiqué qu'il était probable que la République islamique d'Iran envisageait une riposte militaire. Les Taliban, de leur côté, ont pris certaines mesures de précaution, et ont notamment déployé des forces supplémentaires.

19. Dans l'intervalle, des informations très inquiétantes de sources diverses sont parvenues aux organismes des Nations Unies, en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, concernant des violations massives présumées des droits de l'homme faisant suite à l'occupation, par les Taliban, de Mazar-i-Sharif et des provinces septentrionales et centrales de l'Afghanistan, contrôlées auparavant par le Front uni. Selon les témoignages reçus, c'est l'ethnie hazara qui serait la cible d'attaques aveugles.

20. Le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan a fait connaître ces allégations aux Taliban, dans l'espoir de recueillir leur opinion et leurs observations. Dans leur réponse, les Taliban se sont élevés contre ce qu'ils considèrent comme une manifestation de partialité dans les accusations de violations des droits de l'homme, en faisant valoir que le rapport du Rapporteur spécial passait sous silence les atrocités qui auraient été commises contre les Taliban eux-mêmes. L'Organisation des Nations Unies envisage de créer d'urgence un mécanisme chargé de mener une enquête complète sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme, y compris celles signalées en 1997, ainsi que les plus récentes, dès que les conditions de sécurité permettront au personnel international des Nations Unies de se rendre à nouveau en Afghanistan et d'y travailler. On trouvera plus loin dans le chapitre relatif aux droits de l'homme un examen plus complet de cette question.

E. Attaque contre le personnel de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et problèmes de sécurité

21. Le 21 août 1998, deux responsables de la Mission, un fonctionnaire des affaires politiques et un conseiller militaire adjoint, qui se déplaçaient à bord d'un véhicule des Nations Unies clairement identifiable, ont été interceptés par un véhicule portant l'emblème officiel des Taliban, d'où est descendu un homme en armes non identifié qui a commencé à tirer de façon aveugle en direction des deux fonctionnaires des Nations Unies. Comme on l'a indiqué plus haut, ils ont tous deux été gravement blessés, et le Conseiller militaire adjoint, le lieutenant-colonel Carmine Calo (Italie) est mort le lendemain. Cet incident tragique est le premier en son genre depuis la création en mai 1988 de la mission des Nations Unies en Afghanistan. Avec le meurtre de deux Afghans travaillant pour les Nations Unies à Jalalabad, ce meurtre a été condamné par le Conseil de sécurité ainsi que par la totalité de la communauté internationale. J'ai exprimé mes regrets au Gouvernement italien et j'ai adressé mes condoléances à la famille du lieutenant colonel Calo. L'Organisation des Nations Unies a demandé aux autorités taliban un rapport complet sur cet incident, notamment toutes informations concernant les circonstances de

l'attaque, l'identité des coupables, leurs motifs et toutes indications sur des poursuites qui seraient en cours; on attend leur réponse. Les autorités taliban, jusqu'à présent, ont exprimé leurs regrets et ont informé l'Organisation des Nations Unies qu'elles avaient arrêté deux suspects qui seraient des ressortissants pakistanais.

22. Ces attaques mortelles contre des membres du personnel des Nations Unies et d'autres incidents qui affectent la sécurité des personnes qui travaillent pour les Nations Unies en Afghanistan ont amené le retrait du pays de tout le personnel international des Nations Unies. La présentation par les Taliban d'un rapport complet sur ce sujet est une condition qui devra être remplie avant que l'Organisation des Nations Unies examine si et quand des membres du personnel de l'Organisation, de ses programmes et de ses fonds, retourneront en Afghanistan; il faudra aussi une véritable volonté des Taliban de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies conformément à toutes les dispositions du Mémoire d'accord du 13 mai 1998 et de son protocole supplémentaire signé avec les Nations Unies le 23 octobre 1998.

III. ACTIVITÉS DE MON ENVOYÉ SPÉCIAL

23. Durant la période considérée, mon Envoyé spécial en Afghanistan, M. Lakhdar Brahimi, s'est rendu deux fois en Afghanistan et dans la région : entre le 20 mars et le 15 avril 1998 et entre le 29 septembre et le 25 octobre 1998. Mon deuxième rapport d'activité (A/52/957-S/1998/532) relatait sa première mission.

24. À la fin de septembre 1998, j'ai décidé de dépêcher mon Envoyé spécial dans la région, pour la deuxième fois cette année, pour qu'il examine les questions les plus urgentes : les allégations de massacres de civils, qui auraient fait suite à la brusque recrudescence des hostilités dans le nord de l'Afghanistan et la tension accrue entre la République islamique d'Iran et les Taliban. Ma décision a été approuvée par le groupe "six plus deux", quand ce groupe a adopté les points d'accord, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères le 21 septembre (voir l'annexe du document A/53/455-S/1998/913). M. Brahimi s'est rendu dans six pays. Commençant par les Émirats arabes unis, il s'est rendu ensuite en République islamique d'Iran, au Pakistan, à nouveau en République islamique d'Iran, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan. À Téhéran, il a été rejoint par une délégation de l'Organisation de la Conférence islamique dirigée par M. Ibrahim Bakr, Secrétaire général adjoint et Envoyé spécial de l'OIC en Afghanistan. Avant et après sa visite dans la région, M. Brahimi a été reçu par le Président des Émirats arabes unis, le cheikh Zayed bin Sultan al-Nahyan. Avant de quitter la région, M. Brahimi a également été reçu par le Prince Saud al-Faisal, Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite.

25. Alors qu'elle se trouvait à Islamabad, j'ai décidé d'autoriser la mission, à titre exceptionnel, à se rendre dans la journée à Kandahar (Afghanistan), le 14 octobre, pour des consultations avec les dirigeants taliban à l'invitation de leur chef suprême le mollah Mohammad Omar. La décision a été prise après des consultations approfondies entre M. Brahimi et une délégation des Taliban dirigée par le mollah Wakil Ahmad Mutawakil à Islamabad les 10 et 11 octobre 1998, au cours de laquelle les Taliban ont donné à mon Envoyé spécial des assurances que l'entretien permettrait d'aborder effectivement les questions de sécurité préoccupantes et encore non résolues que soulève le retour éventuel

du personnel international des Nations Unies en Afghanistan, et en particulier que les Taliban feraient connaître les conclusions de leur enquête sur le meurtre du lieutenant-colonel Calo et des deux employés locaux des Nations Unies.

26. Durant ses conversations avec le mollah Omar, M. Brahimi a obtenu que les dirigeants Taliban acceptent de libérer tous les Iraniens qualifiés par la République islamique d'Iran de conducteurs de camion innocents et qui auraient été appréhendés à Mazar-i-Sharif, puis transférés et détenus à Kandahar. Le chef taliban a également confirmé qu'il était résolu à poursuivre l'enquête sur le meurtre des diplomates et du journaliste iraniens à Mazar-i-Sharif et a promis que les autorités taliban coopéreraient avec une mission internationale d'enquête sur les circonstances de leur mort. Il n'a pas été possible d'obtenir une excuse officielle des Taliban pour le meurtre des diplomates iraniens, mais le mollah Omar a accepté de laisser M. Brahimi exprimer en son nom le regret des Taliban au sujet de la mort de ces Iraniens et l'expression de leurs condoléances aux familles des victimes. En outre, le mollah Omar a accepté, comme la mission commune ONU/OCI l'avait suggéré, que les autorités iraniennes et les autorités taliban se rencontrent au niveau des responsables politiques, à une date et dans un lieu mutuellement acceptables, comme le siège de l'OCI à Djedda ou les bureaux des Nations Unies à Genève, Vienne ou New York. Après ces accords, l'Organisation des Nations Unies, en étroite coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a pris en charge les 26 conducteurs de camion iraniens qui se trouvaient dans les prisons de Kandahar et les a rapatriés sans embûches vers Téhéran le 17 octobre 1998. Les autorités iraniennes ont par la suite fait savoir à la mission qu'un Iranien demeurait encore entre les mains des Taliban. La Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et le CICR procèdent à des investigations afin de savoir où se trouve cette personne.

27. En ce qui concerne les droits de l'homme, le mollah Omar a indiqué que les autorités taliban étaient disposées à coopérer à une enquête internationale sur des allégations de tueries de combattants taliban et l'existence présumée de charniers à Mazar-i-Sharif, Dasht-i-Leli et dans la prison de Bamyan, ainsi que sur les allégations récentes de tueries. M. Brahimi a également discuté avec le mollah Omar et avec d'autres dirigeants taliban, à Kandahar, de la possibilité de déployer des observateurs civils dans les principales agglomérations de l'Afghanistan, dès que possible, afin de prévenir de nouvelles violations des droits de l'homme en Afghanistan. Les dirigeants taliban ont accepté que cette question continue d'être examinée lors d'entretiens entre les Nations Unies et les Taliban.

28. À Téhéran et Douchambé, la mission a rencontré les dirigeants du Front uni, en particulier le professeur Rabbani, M. Karim Khalil, chef du Hezb-i-Wahdat, le général Dostum et le commandant Ahmed Shah Massoud. En outre, la mission a pu rencontrer un certain nombre de représentants accrédités de nombreux gouvernements, individuellement ou en qualité de membres de groupes régionaux, ainsi que les représentants de différents milieux de la société afghane et des personnalités diverses.

29. La question de fond, celle de savoir comment parvenir à une paix durable en Afghanistan a toujours été au coeur des consultations avec les factions afghanes

et les dirigeants des gouvernements concernés. Dans ses entretiens avec le mollah Omar, M. Brahimi a souligné qu'il fallait établir authentiquement un gouvernement largement représentatif et multiethnique et créer les conditions dans lesquelles les groupes ethniques et religieux du pays pourraient vivre en bonne intelligence. Cela ne pourra être réalisé que si les dirigeants afghans se mettent d'accord sur un régime politique bien conçu, dans lequel les intérêts de tous les groupes ethniques, religieux et sociaux seront correctement représentés. M. Brahimi a bien indiqué aux dirigeants taliban que l'inclusion de quelques hauts fonctionnaires qui ne sont pas pachtoune dans leur hiérarchie ne suffisait pas à faire du gouvernement taliban un gouvernement représentatif tel que le définissent l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le groupe "six plus deux". Ce qu'il faut au contraire c'est un véritable partage du pouvoir. Dans leur réponse écrite, comme dans leurs entretiens avec la mission, les Taliban ont bien indiqué qu'ils ne voyaient aucun avantage à un cessez-le-feu et ont affirmé que leur gouvernement, qui inclut des dirigeants des minorités ethniques, était déjà largement représentatif et devait être reconnu par la communauté internationale et par l'Organisation des Nations Unies. Tous les dirigeants du Front uni, y compris le commandant Massoud, ont confirmé à nouveau qu'ils aspiraient à un règlement politique, mais n'ont pas pour autant montré de signe convaincant de la fin de leurs divisions. Ils se sont tous plaints amèrement des ingérences extérieures, à quoi ils attribuaient la principale raison de leur défaite et de la poursuite de la guerre.

30. Durant sa deuxième visite à Téhéran, M. Brahimi a présenté au Gouvernement iranien les accords qu'il avait obtenus de la direction taliban. Il a ensuite exprimé l'espoir que, comme la plupart des exigences iraniennes avaient été satisfaites, Téhéran souhaiterait peut-être prendre des mesures équivalentes, par exemple en libérant un nombre comparable de prisonniers taliban, quel que soit leur lieu de détention, retirer une proportion notable des forces iraniennes déployées le long de la frontière et amorcer avec les Taliban un dialogue direct au niveau politique. Les autorités iraniennes ont assuré M. Brahimi qu'elles tenteraient d'obtenir la libération des prisonniers taliban se trouvant entre les mains du Front uni. Cependant, elles ont indiqué qu'elles hésitaient à amorcer un dialogue politique avec les Taliban tant que ceux-ci n'auraient pas arrêté et traduit en justice les auteurs présumés du meurtre des diplomates iraniens.

31. Durant son séjour dans les républiques d'Asie centrale du 21 au 24 octobre 1998, la Mission a été reçue par les présidents ouzbek et tadjik ainsi que par les Ministres des affaires étrangères des trois pays. Ces dirigeants, en particulier ceux de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan, craignaient beaucoup la progression des Taliban dans le nord de l'Afghanistan. Ils appréhendaient tout particulièrement le risque de propagation insidieuse dans leur pays, de la variante taliban de l'intégrisme islamique, dont ils craignaient qu'il déstabilise inéluctablement les bases politiques, sociales et culturelles de leur régime. Ils ont donc exprimé l'espoir que des mesures appropriées seraient bientôt prises pour favoriser un règlement pacifique du conflit afghan à la faveur d'une concertation sérieuse entre les différentes factions. L'une de ces mesures, selon le Président ouzbek Islam Karimov, consisterait à tenir une réunion de haut niveau du groupe "six plus deux", à Tachkent, qui, selon lui, devrait être précédée par des préparatifs méticuleux afin de donner des résultats concrets et substantiels. Le Président ouzbek

avait publié auparavant, avec le Président russe, Boris Eltsine, un communiqué commun dans lequel les deux chefs d'État approuvaient la tenue d'une telle réunion avec la participation de représentants des diverses forces afghanes. À la date de la rédaction du présent rapport, les autorités ouzbèkes consultaient celles des autres pays membres du groupe "six plus deux" afin de préparer une telle réunion.

IV. ACTIVITÉS DE LA MISSION SPÉCIALE

32. Comme l'Assemblée générale l'en a chargée dans sa résolution 52/211 B, la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan a poursuivi ses efforts pour faciliter la réconciliation nationale et la reconstruction en Afghanistan et a cherché les moyens d'établir le contact entre les factions pour qu'elles engagent un dialogue. En 1998, la Mission a surtout appuyé les efforts que déploie mon Envoyé spécial pour rétablir la paix, en particulier en cherchant à amener les Afghans à engager un dialogue dans le cadre d'une commission d'oulémas ou par une autre manière.

33. Après que des membres de la Mission spéciale aient été tués par balles le 21 août 1998, les spécialistes des affaires politiques et les conseillers militaires se sont réunis régulièrement, en Afghanistan, avec des dirigeants des factions afghanes. La Mission est restée étroitement en contact avec les autorités pakistanaises à Islamabad pendant toute l'année 1998, faisant valoir qu'il ne saurait y avoir de réconciliation nationale sans l'appui et la coopération des États voisins. Elle a été régulièrement tenue au courant des progrès de l'initiative de paix commune que le Pakistan et la République islamique d'Iran avaient prise après l'échec du projet de création d'une commission d'oulémas au mois de juin. Elle est aussi restée en contact étroit avec le corps diplomatique à Islamabad, notamment avec des membres de l'Organisation de la Conférence islamique et des représentants des pays du Groupe des 21. Le rôle qu'elle a joué, en collaboration avec l'Organisation de la Conférence islamique, en ce qui concerne l'organisation et la supervision du processus qui devait aboutir à la constitution d'une commission d'oulémas a déjà été décrit plus haut.

34. La Mission spéciale s'est également consacrée à d'autres activités. Par exemple, elle a participé à des réunions de la Société pour la sauvegarde du patrimoine culturel afghan, dont le but est de sauvegarder les vestiges culturels et historiques de l'Afghanistan. La Mission a en outre participé aux préparatifs de l'organisation de la prochaine campagne d'appel de fonds pour l'assistance humanitaire à l'Afghanistan et a renforcé à cette occasion ses liens avec les organisations humanitaires et les organisations non gouvernementales.

35. La Mission spéciale continue d'avoir des contacts utiles avec d'autres factions et personnalités afghanes non belligérantes. Elle appuie les appels que lancent ces Afghans indépendants pour qu'il soit mis fin aux combats ainsi que toute proposition qui pourrait faire avancer la cause de la paix, notamment l'organisation d'une véritable Loya Jirgah (Grande Assemblée) pour favoriser un règlement politique. Cette méthode informelle de règlement des différends, pratiquée de longue date en Afghanistan, mérite toujours l'attention de la Mission spéciale et, si les conditions voulues sont réunies, son appui.

V. ACTIVITÉS MENÉES AU SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

36. Pendant la période à l'examen, j'ai convoqué les quatrième et cinquième réunions du Groupe des 21 États Membres ayant une influence en Afghanistan : la quatrième le 1er juin 1998, après la rupture des pourparlers qui devaient aboutir à la constitution d'une commission d'oulémas, et la cinquième le 29 octobre, après la deuxième mission de mon Envoyé spécial. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast, a présidé la quatrième réunion, et M. Brahimi, la cinquième. Ont assisté à ces réunions des représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, des Pays-Bas, de la République islamique d'Iran, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède, du Tadjikistan, du Turkménistan, et de la Turquie, ainsi que de l'Organisation de la Conférence islamique.

37. À ma demande, mon Envoyé spécial et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques ont également organisé sept réunions du groupe informel "six plus deux", qui se compose des six pays limitrophes de l'Afghanistan – Chine, République islamique d'Iran, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan et Turkménistan – plus les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. L'une de ces réunions s'est tenue à New York le 21 septembre, pour la première fois au niveau des ministres des affaires étrangères.

38. Je tiens à noter avec gratitude que des groupes d'États Membres, ainsi que certains États Membres qui ne sont pas membres du groupe "six plus deux" mais sont néanmoins concernés, apportent leur concours au groupe pour faciliter les activités que mènent les Nations Unies en Afghanistan en vue de rétablir la paix. Tel est le cas, par exemple, du groupe formé par l'Allemagne, la France, le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui, en concertation avec les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, a coordonné ses activités avec celles du groupe "six plus deux".

VI. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

La situation humanitaire

39. En raison du conflit qui dure dans certaines régions du pays, la communauté internationale ne peut répondre comme il faudrait aux besoins généralisés d'assistance humanitaire d'urgence. L'accès à certaines régions où vivent des populations vulnérables, en particulier dans le centre et le nord-est du pays, est réglementé, ce qui a parfois entraîné la perte de secours prépositionnés, notamment de vivres.

40. À la suite du retrait temporaire d'Afghanistan du personnel international après que deux fonctionnaires internationaux de la Mission aient été tués par balle à Kaboul le 21 août 1998, les organismes des Nations Unies ont tous souscrit à un document directif – "Next Steps Paper" – dans lequel étaient énoncés les principes à respecter, les objectifs stratégiques à atteindre et les conditions à remplir par les autorités afghanes. Dans ce contexte, les Nations Unies et les Taliban ont signé un protocole sur la sécurité en

complément du mémorandum d'accord du 13 mai. Depuis la signature de ce document, au mois d'octobre, les autorités des Taliban ont donné suite à plusieurs des engagements qu'ils avaient pris. L'un des deux fonctionnaires de la Mission qui avaient été arrêtés à Kaboul a été remis en liberté, mais la deuxième affaire n'est pas encore réglée.

41. Les premières mesures ont été prises pour enquêter sur le meurtre, au mois de juillet, de deux membres recrutés localement du personnel de Jalalabad et d'un membre du personnel international à Kaboul, au mois d'août. Plusieurs cas de pillage de matériel et de fournitures ainsi que de dommages causés à des biens de l'Organisation des Nations Unies ont été signalés, mais il faudrait encore que ces informations soient confirmées et que l'on sache s'il y a eu des suites. Les Taliban doivent satisfaire aux engagements qu'ils n'ont pas encore tenus avant que le retour du personnel international puisse être envisagé. Les programmes des Nations Unies qui étaient en cours continuent d'être exécutés sous la conduite du personnel national, mais il n'a pas été possible d'entreprendre de nouvelles activités d'assistance depuis le mois de septembre 1998.

42. Malgré le départ temporaire du personnel international des Nations Unies, il a été possible de donner effet à d'autres dispositions du mémorandum d'accord signé au mois de mai par les autorités des Taliban et les Nations Unies. Une commission consultative mixte a été créée ainsi que deux autres commissions, qui ont été chargées de s'occuper des aspects concrets des questions relatives à l'éducation et aux services de santé. Comme ces commissions ne se sont pas encore réunies, les Nations Unies ne sont pas en mesure de tenir les engagements qu'elles ont pris en signant cet accord, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les Nations Unies étudient actuellement les moyens qu'elles pourraient mettre en oeuvre pour continuer à fournir l'assistance indispensable au pays au cas où le personnel international ne pourrait revenir dans les prochains mois.

43. Un petit nombre d'organisations non gouvernementales internationales qui avaient quitté Kaboul après avoir été mises en demeure de se réinstaller dans le bâtiment de l'école polytechnique ont décidé de revenir dans la ville et de reprendre en partie leurs activités. Les autorités ont cependant subordonné cette reprise à l'obligation de s'enregistrer et de s'engager à se réinstaller dans le bâtiment de l'école polytechnique. La reprise des activités des organisations non gouvernementales dans d'autres régions du pays a parfois aussi été subordonnée à l'obligation de s'enregistrer à Kaboul. Cette question a été l'un des sujets débattus lors de deux réunions de la commission des organisations non gouvernementales tenues au mois d'août 1998. Deux autres commissions, l'une chargée de la question de la réouverture des bureaux mis sous scellés et l'autre chargée de superviser le processus de réinstallation, ont été créées au mois d'octobre.

44. Les autorités des Taliban ayant demandé à l'Organisation des Nations Unies, au mois de septembre, de fournir une assistance humanitaire à Hazarajat, dans le centre de l'Afghanistan, les Nations Unies ont demandé à plusieurs reprises l'autorisation de se rendre dans la région par voie aérienne ou terrestre. Elles ont enfin obtenu, début novembre, l'autorisation de s'y rendre par la route et une équipe nationale est partie sur place pour évaluer les besoins et

étudier les moyens d'accès. Toutefois, cette assistance supplémentaire ne sera fournie qu'à la condition que l'opération se déroule sous la conduite du personnel international des Nations Unies et que l'ONU ait la garantie que la sécurité des secours fournis sera assurée.

45. Le commerce et les transports entre Kaboul, Ghazni et Hazarajat (qui faisaient l'objet d'un blocus jusqu'à ce que les Taliban prennent possession de la région) auraient repris, et le transit serait important dans la direction de Mazar-i-Sharif. Grâce à la levée du blocus, les populations pourraient être mieux à même de subvenir à leurs besoins pendant l'hiver qui approche. Il est toutefois probable qu'une importante proportion de familles n'aura pas les moyens d'acheter les produits essentiels. Selon le Programme alimentaire mondial, près de 5 300 tonnes de vivres seront nécessaires pour éviter que les habitants de la région – pas moins de 160 000 personnes – ne souffrent de la faim pendant l'hiver. Malheureusement, 1 500 tonnes métriques de secours alimentaires, ainsi que des véhicules, ont disparu des entrepôts du Programme alimentaire mondial à Bamyan et à Yakawlang après les combats qui ont récemment eu lieu dans la région. Le Programme alimentaire mondial a énergiquement protesté auprès des dirigeants des Taliban.

46. À Kaboul, les besoins humanitaires immédiats sont, pour le moment, couverts en majeure partie par les programmes combinés du Programme alimentaire mondial, du Comité international de la Croix-Rouge et de CARE, auxquels s'ajoutent d'importantes contributions d'autres organismes. Toutefois, un nouveau déplacement risque de compromettre cette situation et des plans d'urgence sont prévus pour parer à cette éventualité. Mais la distribution des secours à Kaboul n'est pas seule en cause; il y a lieu de s'inquiéter aussi des effets que pourrait avoir le retrait de l'appui des organisations non gouvernementales sur les structures mises en place pour les soins de santé. Les organismes techniques et les organisations non gouvernementales intéressées étudient la situation.

47. Après le déplacement d'un nombre important de personnes de Pul-e-Khumri, dans le nord de l'Afghanistan, au moment des accrochages qui se sont produits au mois de juillet, des mouvements de population ont été signalés vers la vallée de Kayan lorsque les Taliban ont pris possession d'une partie de la province de Baghlan au mois d'août. Pas moins de 40 000 personnes auraient été forcées de remonter la vallée de Kayan et de gagner les vallées reculées de Dara et Nekba pour fuir l'avance des Taliban. Tout porte à croire que ces personnes déplacées auront du mal à passer l'hiver, rude dans ces vallées, qui sont peu habitées et difficiles d'accès. Une organisation non gouvernementale internationale tente d'organiser le transport de 30 tonnes de vivres de Pul-e-Khumri à cette région, mais il faudra peut-être que des stocks supplémentaires soient amenés pour l'hiver. Il est probable aussi que ces familles déplacées auront besoin d'une assistance non alimentaire si elles restent dans la région. En outre, près de 2 000 personnes sont arrivées à Peshawar, où des centres d'accueil ont été organisés par des organisations non gouvernementales.

48. Entre le 1er janvier et le 1er novembre 1998, 86 200 réfugiés afghans sont rentrés de leur plein gré du Pakistan avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et 1 600 autres sont rentrés de la République islamique d'Iran. En dépit des nombreux problèmes qui se posent en Afghanistan,

c'est le rapatriement le plus important qui ait eu lieu cette année où que ce soit dans le monde; il porte à 4,1 millions le nombre total d'Afghans qui sont rentrés dans leurs foyers. Le nouveau plan de rapatriement de groupes mis au point par le Haut Commissariat pour les Afghans réfugiés au Pakistan concernait 18 000 personnes au total. Il a toutefois été gravement compromis par la crise sans précédent qu'a connue le financement, qui a entraîné la suspension de toutes les opérations de rapatriement de groupes pour le reste de l'année 1998. Du même coup, il a fallu surseoir à l'exécution d'un certain nombre de projets de réinsertion promis à des groupes qui avaient été rapatriés plus tôt dans l'année, ce qui a porté atteinte à la crédibilité du plan de rapatriement aux yeux des réfugiés.

49. Dans les provinces de Badakhshan et de Takhar, dans le nord-est, le conflit a rendu encore plus vulnérables de nombreuses collectivités qui vivent dans des endroits reculés. Il est prévu de renforcer les effectifs du personnel national recruté par les Nations Unies dans cette région en vue d'évaluer les besoins (en particulier alimentaires) dans les mois qui viennent et de préparer la distribution des secours. Le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes continuent d'acheminer des vivres par le Tadjikistan, mais cette voie pourrait être compromise en cas d'intensification des hostilités.

50. Des secousses sismiques se sont encore fait sentir sporadiquement dans le nord-est après les tremblements de terre catastrophiques de février et mai 1998. L'ONU participe à l'effort de reconstruction en aidant à reconstruire environ 15 000 logements, dont 10 000 devraient être terminés d'ici à la fin de novembre. Les organisations non gouvernementales qui participent à ce programme prévoient de rendre habitables pour l'hiver les logements dont la reconstruction n'est pas terminée et de recenser les familles vulnérables qui pourraient avoir besoin d'être relogées dans les régions voisines (Kunduz ou Faizabad) pendant l'hiver. En outre, le Programme alimentaire mondial distribue 250 kilos de blé à des familles qui ont reconstruit leurs foyers dans les districts de Shahr-i-Buzurgh, Rustaq et Chah Ab.

51. Malgré le retrait du personnel international, le Programme d'action antimines du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan a poursuivi ses activités pratiquement dans l'ensemble du pays. Plusieurs organisations non gouvernementales financées par des sources indépendantes continuent d'avoir des difficultés financières du fait que certains donateurs ont revu leur politique. Jusqu'ici, en 1998, le Programme d'action antimines a réussi à déminer 23 kilomètres carrés de champs de mines, à débarrasser 25 kilomètres carrés de terrain des munitions non explosées qui s'y trouvaient, à établir le relevé de 57,5 kilomètres carrés de terrains minés ou rendus dangereux par la présence de munitions non explosées, et à sensibiliser près de 500 000 Afghans au danger des mines. Au mois d'octobre, les autorités des Taliban ont officiellement annoncé qu'elles interdisaient la production, le transfert et la vente de mines terrestres. Toutefois, les Nations Unies ont appris de source digne de foi ou par des informations qui ont été confirmées que l'Alliance du Nord avait continué à poser des mines périodiquement. Mais, étant donné l'insécurité qui règne dans ces régions, il n'est pas possible d'évaluer l'ampleur de ces actions.

52. Au 13 novembre 1998, environ 51 millions de dollars avaient été versés ou annoncés pour les projets à financer au titre de l'Appel global pour l'assistance humanitaire d'urgence à l'Afghanistan en 1998, ce qui représente un tiers des besoins (157 millions de dollars). En outre, près de 36 millions de dollars avaient été versés ou annoncés pour financer, en 1998, des projets ne relevant pas de l'Appel global.

53. Malgré le départ de la plupart du personnel international, les organisations qui fournissent une assistance à l'Afghanistan ont continué à renforcer leur collaboration en vue de mettre en place un dispositif commun de programmation, régi par certains principes, de leurs activités dans le pays. La première réunion de l'Organe chargé de programmer l'aide en Afghanistan, qui se compose de représentants de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, du Comité international de la Croix-Rouge/Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des principaux pays donateurs, a tenu sa première réunion le 10 novembre 1998 à Islamabad. Il a notamment examiné la question des directives à donner pour la préparation de l'Appel global pour 1999.

VII. DROITS DE L'HOMME

54. La situation des droits de l'homme en Afghanistan, loin de s'améliorer au cours de l'année écoulée, s'est en fait détériorée à plusieurs égards et reste une source de grande préoccupation. Les allégations relatives à des massacres et autres violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire international commis dans le nord de l'Afghanistan en 1997 et 1998 par toutes les parties au conflit sont particulièrement préoccupantes. Pour ce qui est des massacres, il s'agissait dans bien des cas de représailles.

55. Les atrocités perpétrées par toutes les parties au conflit au cours des deux dernières années n'ont fait que creuser le fossé qui sépare, sur les plans ethnique et religieux, les différentes communautés afghanes et ont continué à saper le tissu social de l'Afghanistan, déjà fragilisé par près de 20 ans de guerre.

56. La situation des femmes et des filles en Afghanistan, qui s'est détériorée dans toutes les zones aux mains des Taliban, continue de susciter une vive préoccupation. On leur refuse toujours l'accès à des soins de santé adéquats, à l'éducation (à tous les niveaux et sous toutes ses formes), à l'emploi et, dans certains cas, à l'assistance humanitaire. Qui plus est, un certain nombre de femmes et de filles auraient été enlevées et violées au cours des événements tragiques qui se sont produits au nord de l'Afghanistan en août 1998.

57. À la suite de l'annonce de la découverte de charniers dans le nord de l'Afghanistan en novembre 1997, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'étudier la situation des droits de l'homme en Afghanistan s'est rendu en décembre 1997 sur plusieurs de ces sites. Il était accompagné d'un spécialiste de l'analyse scientifique et technique. Dans le rapport qu'il a soumis à la Commission des droits de l'homme, le Rapporteur spécial a recommandé que soit menée une enquête sur ces massacres.

58. En mai 1998, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a envoyé en Afghanistan une mission exploratoire chargée de déterminer la possibilité de mener une enquête concernant les allégations relatives aux violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire international commises en Afghanistan en 1997. Compte tenu du rapport de la mission et vu la gravité extrême des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international qui auraient été commises en 1998, le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut Commissariat aux droits de l'homme ont conjointement décidé d'entreprendre les préparatifs d'une enquête à ce sujet, qui sera menée sous les auspices du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

59. En outre, un certain nombre des rapporteurs spéciaux que la Commission des droits de l'homme a chargé d'étudier différentes questions ont l'intention de se rendre en Afghanistan dans le cadre des responsabilités qui leur ont été confiées. Un conseiller en matière de droits de l'homme a été détaché auprès du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour la programmation des activités de coopération technique.

VIII. QUESTION DES DROGUES ILLICITES

Activités du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

60. Le programme pilote pour l'Afghanistan du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) s'est poursuivi régulièrement, quoique lentement. Il repose sur le principe que le PNUCID financera des activités de développement dans certaines zones de culture du pavot et qu'en échange les Taliban : a) n'autoriseront pas la culture du pavot pour la production d'opium dans de nouvelles zones; b) permettront au PNUCID de surveiller la récolte de pavot; et c) prendront des dispositions pour lutter contre le trafic de drogues illicites et pour détruire les laboratoires clandestins. Des activités de développement ont été arrêtées avec les autorités et les communautés bénéficiaires dans le cadre de plans d'action distincts pour le contrôle des drogues concernant un district de la province de Nangarhar (Shinwar) et trois districts de la province de Kandahar (Ghorak, Majwand et Kakhrez). On pense que la culture du pavot sera éliminée dans le premier cas d'ici l'an 2001 et dans les autres districts d'ici l'an 2000.

61. Les activités visant à réduire la culture du pavot se sont poursuivies dans la limite des contraintes existantes; elles ont été axées sur la remise en état des petits réseaux d'irrigation, le drainage des canaux et l'entretien des structures, la remise en état d'une centrale électrique, la mise en place d'infrastructures pour la fourniture de services communautaires (centres de santé par exemple) et l'apport de nouvelles semences améliorées pour le remplacement des cultures de pavot destinées à la production d'opium. La plupart des activités intéressaient la province de Nangarhar, à l'est du pays, où la situation permettait des interventions de caractère continu. Dans la province de Kandahar, l'autre zone opérationnelle sur laquelle porte le programme pilote, les activités ont été exécutées de façon plus irrégulière, l'intervention la plus importante ayant été la fourniture de matériel pour remettre en route la sous-station de distribution d'électricité de Kandahar.

À ce jour, 71 sous-projets ont été approuvés pour l'ensemble du programme, dont 54 en rapport direct avec la réduction de la culture du pavot.

62. Le module de suivi et d'évaluation du Programme, qui est essentiel à la mise en place d'une base de connaissances sur les stupéfiants en Afghanistan, est devenu pleinement opérationnel en 1998. Des études ont été entreprises auprès des producteurs, des vendeurs et des acheteurs, ainsi que des communautés auxquelles ils appartiennent et la cinquième enquête annuelle sur la culture du pavot pour la production d'opium en Afghanistan a été menée à bien; les principaux résultats en sont indiqués ci-après. Les trois services de coordination pour le contrôle des drogues (Nangarhar, Kaboul et Kandahar) poursuivent leurs activités conformément aux plans de travail prévus.

63. Les résultats du programme pilote ont été variables, en raison principalement de l'instabilité considérable de la situation en Afghanistan. En 1998, les cultures de pavot pour la production d'opium occupaient 63 674 hectares, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente. Malgré l'accord conclu avec les Taliban, on a constaté que ces cultures s'étaient étendues à plusieurs districts nouveaux dans les zones qu'ils tiennent. Deux tonnes d'opium ont été brûlées à Jalalabad en juin, mais en dehors de cela, les Taliban, d'après les renseignements dont on dispose, n'ont rien fait pour empêcher la production et le trafic d'opiacés. Pour ce qui est des différents districts visés dans le projet, on a pu constater une réduction des cultures d'opiacés dans le district de Ghorak mais une augmentation dans les districts de Kakhrez et Majwand. Dans le district de Shinwar, il y a eu très peu de changement.

64. Le PNUCID a activement participé aux efforts visant à inclure clairement les questions liées au contrôle des drogues dans le processus de programmation commune approuvé par les donateurs, en préconisant, à l'échelle du système, une "conditionnalité positive" pour les provinces de production de stupéfiants en Afghanistan. Cette approche s'inspire des recommandations clefs formulées par les pays donateurs à la suite de la réunion du Groupe d'appui à l'Afghanistan tenue à Londres en mai 1998.

65. Conformément aux instructions du Siège, tout le personnel international de l'Organisation des Nations Unies a été évacué d'Afghanistan après le 22 août 1998. Malgré les efforts ininterrompus du personnel national du PNUCID, qui est toujours en activité en Afghanistan, cette situation aura de toute évidence des incidences sur l'exécution des activités prévues au programme.

Programme d'activité prévu et problèmes à résoudre

66. L'élimination de la culture du pavot pour la production d'opium, du trafic des drogues et de l'abus de stupéfiants en Afghanistan reste un objectif à long terme à la réalisation duquel le PNUCID continuera de se consacrer en 1999. Pour aborder ces trois éléments du problème de la drogue en Afghanistan, il adoptera une approche comportant deux volets : d'une part, insister sur la participation des collectivités elles-mêmes et, d'autre part, déterminer les possibilités de coopération avec les autorités des Taliban en ce qui concerne le contrôle des drogues.

67. Pour ce qui est de l'élimination des cultures illicites et de la réduction de l'abus des drogues, la situation actuelle oblige les responsables de l'assistance à compter essentiellement, pour s'attaquer aux causes du problème de la drogue, sur la participation des communautés visées. Cette stratégie sera, en premier lieu, appliquée dans les zones cibles prévues dans le programme pilote du PNUCID en cours d'exécution dans les provinces de Nangarhar et Kandahar; les efforts porteront sur la promotion de l'emploi (travail indépendant et entreprises commerciales à petite échelle), sur les programmes de formation aux notions de base en matière de santé familiale, à l'intention des femmes, ainsi que sur l'élevage. Un programme global de réduction de la demande sera exécuté. En outre, le PNUCID fournira un appui, dans le cadre d'une programmation commune, aux organismes d'aide internationaux qui exercent leurs activités dans d'autres zones de culture du pavot pour la production d'opium.

68. Comme prévu dans le cadre stratégique pour l'Afghanistan, le PNUCID mettra au point une politique réaliste et pragmatique pour le contrôle des drogues et établira un ensemble de normes et de repères qui permettront d'évaluer les progrès accomplis et de procéder à des contrôles. Une collaboration interinstitutions plus étroite est prévue, pour faire en sorte que la question des drogues soit prise en compte dans les cinq objectifs thématiques du cadre stratégique et pour assurer la cohérence des programmes. Cette nouvelle approche, qui s'inscrira dans un cadre global nouveau, établi en commun pour les activités de développement, exigera une planification conjointe, l'amélioration de la coordination et de la communication entre les organismes d'aide et l'établissement d'un mécanisme de suivi pour que les efforts faits en vue d'éliminer les cultures de pavot pour la production d'opium donnent des résultats.

IX. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

69. L'Afghanistan, après avoir été l'un des catalyseurs des rivalités entre superpuissances, est maintenant devenu le théâtre d'une nouvelle version, purement régionale, du "grand jeu", dans lequel interviennent les intérêts intérieurs, les enjeux économiques et les préoccupations liées à la sécurité nationale des pays voisins et de ceux qui les encouragent. Le pays se trouve maintenant dans un cercle vicieux : le fait que les factions afghanes sont incapables de s'entendre aux fins d'un règlement politique est à la fois la cause et l'effet de l'ingérence persistante d'éléments extérieurs dans les affaires de l'Afghanistan.

70. Ces derniers mois, en raison des victoires militaires remportées par l'une des fonctions, la longue saga afghane est entrée dans une nouvelle phase. Depuis septembre 1998, les Taliban tiennent la plus grande partie du pays et le Front uni, à l'exception non négligeable des combattants d'Ahmed Shah Massoud, semble avoir été largement éliminé en tant que force d'intervention viable, tout au moins pour le moment. Toute solution politique reste néanmoins hors de portée. Les succès remportés par les Taliban sur le champ de bataille semblent plutôt avoir rendu certaines des parties encore moins désireuses de poursuivre les négociations, tout en renforçant la probabilité de voir s'intensifier la régionalisation du conflit.

71. Je demeure convaincu qu'un règlement durable n'est possible que si s'instaure, à la suite d'un cessez-le-feu, un dialogue politique entre Afghans, conduisant à la réconciliation nationale et à l'établissement d'un gouvernement multiethnique véritablement représentatif; tant mon Envoyé spécial que la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan continueront à promouvoir la réalisation de ces objectifs, mais il est évident que ceux-ci ne peuvent être atteints sans des efforts concertés de la part de toutes les puissances extérieures concernées. Les pays du groupe "six plus deux" ont joué un rôle utile pour l'examen de la question de l'Afghanistan. Je suis toutefois quelque peu déçu de ce que certains de ces pays ne soient pas parvenus à rapprocher leurs positions et continuent de fournir des armes et autre matériel de guerre qui attisent le conflit en Afghanistan. Je comprends certes qu'ils ont des intérêts légitimes à protéger en Afghanistan, mais il est à mon avis paradoxal qu'au lieu de promouvoir réellement la paix et la stabilité en Afghanistan, ces pays continuent à fournir clandestinement un soutien militaire aux factions afghanes qui ont leur faveur tout en déclarant que la prolongation du conflit menace leur propre stabilité.

72. Je suis heureux que mon Envoyé spécial soit parvenu à éviter le risque d'un affrontement militaire entre la République islamique d'Iran et les Taliban au cours de sa récente visite dans la région, à la suite du meurtre abominable des diplomates et du journaliste iraniens à Mazar-i-Sharif en août 1998. J'ai le sincère espoir que les efforts de mon Envoyé spécial ne resteront pas sans lendemain et, notamment, que des poursuites seront engagées contre les responsables de ces meurtres et que seront libérés tous les Iraniens qui seraient encore prisonniers. Il est essentiel que la République islamique d'Iran et les Taliban engagent un dialogue bilatéral dès que possible dans le but d'atténuer encore les tensions, en particulier le long de la frontière. L'Organisation des Nations Unies, en coopération étroite avec l'Organisation de la Conférence islamique, continuera à encourager un tel dialogue.

73. Bien que les résultats des travaux du groupe "six plus deux" puissent être considérés comme modestes, je continuerai à convoquer des réunions informelles de ces pays. Un élément prometteur au stade actuel est la proposition qui a été faite d'organiser une réunion ministérielle du Groupe à Tachkent, réunion qui devrait, à mon avis, faire l'objet de préparatifs adéquats et pouvoir compter sur la participation de toutes les principales factions afghanes. Je continuerai également à avoir des consultations avec le Groupe des 21 États Membres ayant une influence en Afghanistan, qui constitue le complément indispensable du groupe "six plus deux".

74. Mon Envoyé spécial continuera à jouer le principal rôle dans la poursuite des activités des Nations Unies pour le rétablissement de la paix en Afghanistan. La Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan continuera à soutenir la mission de bons offices de mon Envoyé spécial et à suivre la situation politique et militaire d'ensemble en Afghanistan; elle restera en contact aussi étroit que possible avec toutes les parties afghanes, en particulier les autorités Taliban, ainsi que toutes les autres parties et organisations intéressées, notamment les États voisins et les autres pays que préoccupe la situation en Afghanistan.

75. Les informations faisant état de massacres et d'autres violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international en Afghanistan suscitent une grande préoccupation parmi la communauté internationale dans son ensemble et à l'Organisation des Nations Unies en particulier. J'ai par conséquent l'intention, avec l'assentiment des Taliban et les autres autorités afghanes appropriées, de confier à la Mission spéciale des responsabilités nouvelles en matière de surveillance, dans le but, principalement, de promouvoir le respect de normes humanitaires minimales et d'empêcher à l'avenir les violations massives et systématiques des droits de l'homme. Je propose à cette fin de créer un groupe distinct pour les affaires civiles, initialement composé de 12 contrôleurs qui, si la sécurité le permet, seraient déployés dans les principaux centres de l'Afghanistan. Leur lieu d'affectation exact, leur mandat et les modalités de leur fonctionnement seraient déterminés au retour d'une équipe d'évaluation que je compte envoyer en Afghanistan dès que possible, avec l'accord des autorités afghanes. J'inclus d'ores et déjà à cette fin des demandes de crédit préliminaires dans le rapport que je vais présenter concernant le projet de budget-programme de la Mission spéciale pour 1999, qui comportera un nouveau tableau d'effectifs et autres renseignements pertinents.

76. Au cours des mois à venir, je compte que la Mission spéciale et tous les fonds et programmes des Nations Unies, en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, renforceront encore leur coordination dans le contexte du cadre stratégique pour l'Afghanistan, dont je suis l'activité avec grand intérêt. J'ai le ferme espoir que les fonctionnaires des Nations Unies qui travaillent pour toutes ces entités pourront sous peu retourner en Afghanistan. Avant cela, toutefois, il faudra que les autorités des Taliban fournissent les informations qui leur ont été demandées à maintes reprises déjà concernant le meurtre récent de fonctionnaires des Nations Unies, internationaux ou locaux, et garantir de façon crédible que les organismes des Nations Unies pourront mener leur mission humanitaire à l'abri des obstacles et des actes de harcèlement auxquels ils ont été regrettamment confrontés dans le passé. Je voudrais à cet égard rendre hommage au courage et à la persévérance des fonctionnaires des Nations Unies qui ont exercé leurs fonctions en Afghanistan dans des conditions si dangereuses et si décourageantes.

77. Je continuerai à tenir l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité informés périodiquement de tous éléments nouveaux intéressant la recherche d'une solution négociée et durable, ainsi que des résultats des efforts faits pour promouvoir une approche commune parmi les pays du groupe "six plus deux". Je ne voudrais pas conclure sans remercier de ses efforts mon Envoyé spécial, M. Lakhdar Brahimi, dont la sagacité diplomatique et l'expérience politique ont été d'une utilité incomparable dans les efforts déployés pour faire avancer le processus de paix en Afghanistan. Je voudrais aussi rendre hommage à tous les fonctionnaires de la Mission spéciale ainsi qu'à son chef par intérim, M. James Ngobi, qui quittera la Mission à la fin de l'année, et les remercier du dévouement avec lequel ils servent la cause de la paix en Afghanistan, cause à laquelle nos regrettés collègues, le lieutenant-colonel Calo, conseiller militaire de la Mission spéciale, ainsi que M. Mohammad Nazir Habibi, du HCR, et M. Mohammad Hushim Bashayar, du PAM, ont consacré leur vie.